

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **15 octobre 2007**

Délibération n° 2007-4472

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Charly - Irigny - Saint Genis Laval - Vernaison

objet : Agriculture - Effets de l'orage de grêle du 29 avril 2007 - Soutien exceptionnel aux agriculteurs sinistrés

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission
écologie urbaine

Rapporteur : Madame Dubost

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 5 octobre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 16 octobre 2007

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mme Pedrini, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Béghain, Mme Belaziz-Bouziani, M. Benarbia, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bonnard, Bouju, Braillard, Brochier, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chaffringeon, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme David, MM. Delorme, Denis, Mme Desbazeille, MM. Deschamps, Desseigne, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Friehe, MM. Gerin, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mmes Mosnier-Lai, Nachury, M. Nissanian, Mmes Orcel-Busseneau, Palleja, M. Perret, Mme Pesson, M. Petit, Mme Peytavin, M. Plazzi, Mme Puvis de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sardat, Sauzay, Serres, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terracher, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Blein (pouvoir à M. Darne JC.), Balme (pouvoir à M. Buronfosse), Barge (pouvoir à M. Rousseau), Bertrand (pouvoir à M. Pillonel), Chapas (pouvoir à M. Assi), Chevailler (pouvoir à M. Plazzi), Mme Decieux (pouvoir à Mme Bargoin), MM. Dubernard (pouvoir à M. Jeannot), Galliano (pouvoir à M. Laurent), Gignoux (pouvoir à Mme Friehe), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Mme Guillaume (pouvoir à M. Sturla), MM. Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Pacalon (pouvoir à Mme David), Mmes Perrin-Gilbert, Petitjean (pouvoir à M. David), MM. Rendu (pouvoir à M. Clamaron), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien), Téodori (pouvoir à Mme Tourniaire), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mmes De Coster, Decriaud, MM. Genin, Guillemot, Le Gall, Nardone, Philip, Mme Psaltopoulos, M. Vial.

Séance publique du 15 octobre 2007**Délibération n° 2007-4472**

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

commune (s) : Charly - Irigny - Saint Genis Laval - Vernaison

objet : **Agriculture - Effets de l'orage de grêle du 29 avril 2007 - Soutien exceptionnel aux agriculteurs sinistrés**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 septembre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma-directeur Lyon 2010 a désigné, sur le territoire communautaire, des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente ainsi que des moyens concrets pour assurer leur préservation. Les projets-nature et la politique en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, approuvée lors du conseil de Communauté du 13 novembre 2006, participent à la préservation des espaces de la trame verte désignée par le schéma-directeur Lyon 2010.

Dans la nuit du 29 au 30 avril 2007, un orage de grêle a affecté la partie sud-est de l'agglomération. Localement, les situations ont été très intenses, avec notamment des chutes de grêlons pendant une heure sur le secteur de Charly, Irigny, Vernaison et Saint Genis Laval, atteignant une hauteur d'eau cumulée de 99,4 mm.

Un tel événement est exceptionnel et les dégâts occasionnés sont majeurs. La situation est qualifiée de catastrophique. Les journaux ont publié plusieurs articles mentionnant les événements et les dégâts, tant au niveau des particuliers et des Communes, qu'au niveau des agriculteurs.

Le bilan qui peut être dressé à ce jour est de 130 hectares de vergers fortement endommagés. 23 agriculteurs sont concernés, soit 8 de Charly-Vernaison, 11 d'Irigny et 4 de Saint Genis Laval. Ces agriculteurs sont, pour la majorité, de jeunes exploitants (moins de 40 ans pour ceux de Charly-Vernaison et moins de 50 ans pour ceux d'Irigny).

Cet épisode de grêle a eu lieu très tôt dans l'année, alors même que les filets paragrêle n'avaient pas encore été installés (risque de gel que les filets aggravent et risque de chutes de neige).

Les pertes sont totales et de longue durée. En effet, la grêle a détruit les fruits présents sur les arbres (y compris les petits fruits en plein champ) et a affecté l'intégrité des arbres du fait des impacts nombreux sur les branches, voire les troncs. Les tailles de réparation seront très sévères et les agriculteurs ne prévoient pas de récolte en 2008, voire 2009 pour la plupart. De plus, les jeunes vergers qui n'étaient pas arrivés à maturité seront arrachés pour être réimplantés.

Malgré l'absence de récolte, il est nécessaire de maintenir une irrigation minimale pour permettre aux arbres de passer le cap sans subir de stress complémentaire.

Le maintien de l'agriculture est un objectif primordial pour la préservation de la diversité de nos paysages et de la qualité de notre cadre de vie.

Aussi, est-il proposé au Conseil de prendre en charge directement auprès du syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône (Smhar) :

- la part fixe du coût de l'irrigation des agriculteurs sinistrés, proportionnellement à leur surface cultivée dans la Communauté urbaine,
- une partie forfaitaire correspondant à 30 % de la part variable de la consommation 2006.

Le tableau figurant en annexe détaille cette répartition par agriculteur. Le montant total s'élève à 58 172,57 €.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle environnement le 18 septembre 2007 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que, dans l'énumération figurant au 9° paragraphe, il convient de lire "une partie forfaitaire correspondant à **35 %** de la part variable de la consommation 2006" au lieu de "une partie forfaitaire correspondant à **30 %** de la part variable de la consommation 2006" ;

DELIBERE

1° - Accepte les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

2° - Approuve la prise en charge d'une partie des frais d'irrigation pour les arboriculteurs exploitant des parcelles sur la Communauté urbaine et touchés par l'orage de grêle du 29 avril 2007, selon le tableau figurant en annexe, pour un montant total de 58 172,57 € versé au syndicat mixte d'hydraulique agricole du Rhône.

3° - Autorise monsieur le président à signer tous les actes liés.

4° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 380 - fonction 830 - opération n° 0102.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,